



Née en France refus de donner un titre de séjour

Par **briny**, le **17/05/2014** à **18:41**

Bonjour à tous,voici mon problème je suis née en France en 1991 ,à l'âge de 15 ans je suis partie en Afrique ,pour cinq ans ,, là je suis revenue en France pour y vivre car mon père vit en France ainsi que mes frères et sœurs, mon père a une carte de séjour de 10 ans il travaille,mes frères et sœurs ont la nationalité française.j'ai fait la demande de titre de séjour pour ensuite demander ma naturalisation par rapport au droit de sol,la préfecture refuse et il me donne l'ordre de quitter la France ,comment faire ? Merci de m'aider car ma mère vit en Afrique séparée de mon père merci beaucoup de votre aide.

Par **domat**, le **17/05/2014** à **20:03**

bjr,

contrairement à ce que beaucoup croient, la France ne pratique pas un droit du sol intégral. il ne suffit pas d'être né en France pour obtenir la nationalité française, il y a d'autres conditions à remplir comme par exemple la nationalité française du père ou de la mère, avoir sa résidence en France.

avec quel visa êtes-vous revenu en France ?

vous pouvez faire un recours gracieux auprès du préfet ou un recours contentieux devant le tribunal administratif.

cdt

Par **briny**, le **18/05/2014** à **08:38**

Bonjour domat est merci pour la réponse il me reste seulement à trouver un avocat spécialisé dans le droit des étrangers. Merci encore.